



J ai un voisin qui se saire d une servitude de passage

Par **jdvr17**, le **09/08/2009** à **14:29**

Bonjour,

J AI UN VOISIN QUI STATOINNE SUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE DONT J AI LA MOITIER LA SERVITUDE DE PASSAGE ET PRIVEE DONT LA POLICE PEUX PAS VERBALISER QUEL SONT MAIS DROIT EN PLUS IL DISE QUE LA SERVITUDE LEUR APARTIEN MERCI DE VOTRE REPONSE CORDIALEMENT

Par **augustin**, le **10/08/2009** à **08:53**

Bonjour

N'écrivez pas en majuscule : sur un forum cela équivaut à crier !

Pour votre problème de servitude, tout est écrit dans les titres de propriété de chacun, les vôtres comme ceux du voisin.

Vous dites avoir la moitié de cette servitude, qui a l'autre moitié ? le voisin ?

Etes vous fond servant ? fond dominant ?

Bref, il faut nous en dire plus.

En tout état de cause, une servitude de passage sert uniquement à passer, pas à stationner. Et celle-ci étant privée, il est vrai que la police ne peut intervenir.